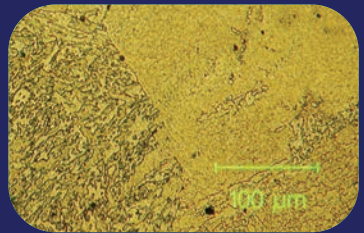
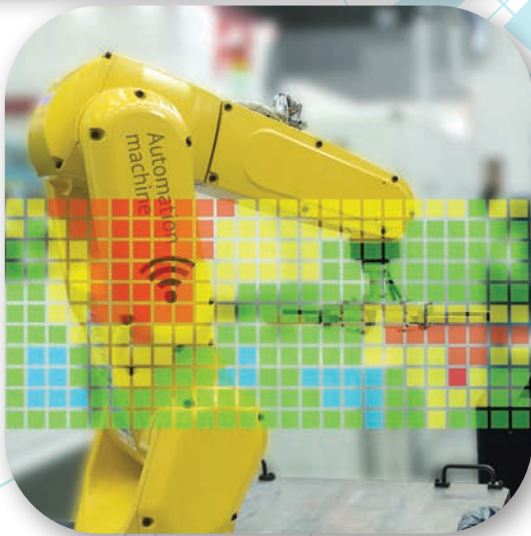
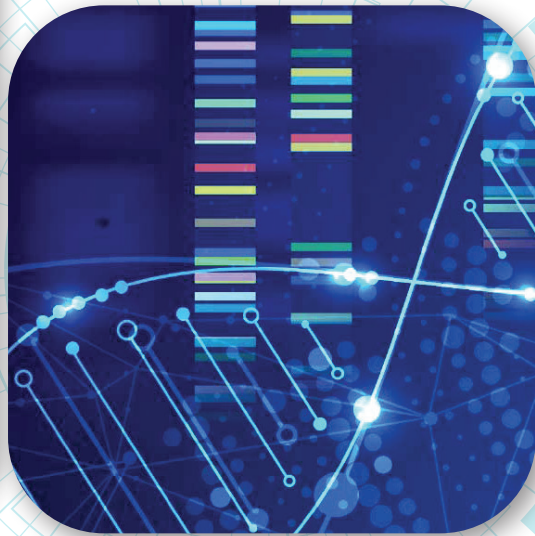


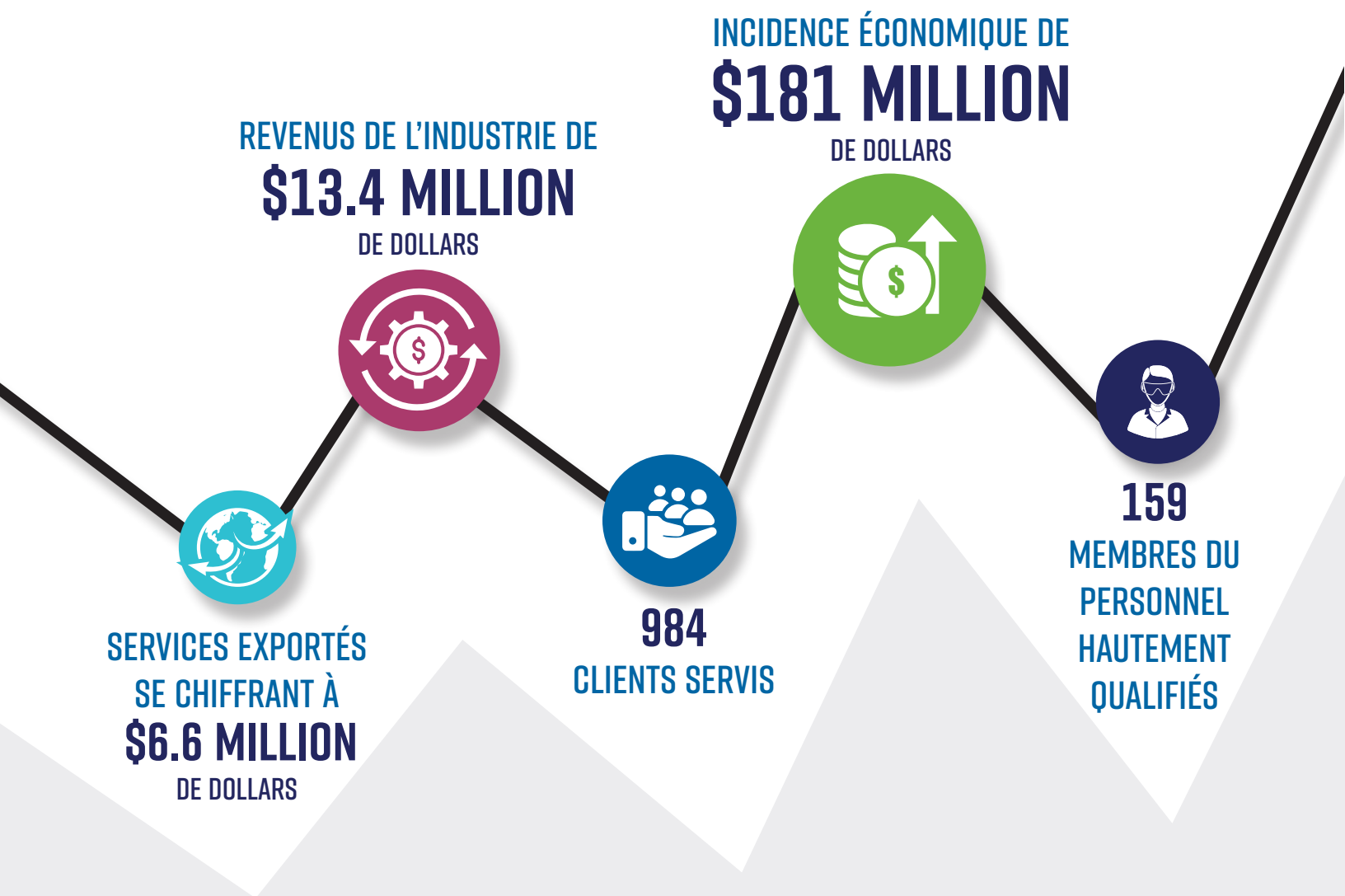
rpc

SCIENCE ET INGÉNIERIE



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

2022-2023 EN CHIFFRES



NOTRE VISION

La science et la technologie mèneront à des décisions intelligentes qui favorisent un Nouveau-Brunswick prospère et durable.



NOTRE MISSION

Fournir des solutions scientifiques et technologiques pour la prospérité du Nouveau-Brunswick.



NOS VALEURS

Sécurité
Qualité
Service
Intégrité
Socialement responsable
Axé sur le client
Axé sur les résultats

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION 2020-2025

Les objectifs stratégiques visent à mobiliser l'organisation et à jeter les bases de la planification. Le plan stratégique définit l'orientation de l'organisation et a reçu l'aval du conseil d'administration et de la ministre responsable de RPC.

Croissance durable

RPC continuera à diversifier et à élargir son expertise et sa capacité à fournir un excellent service et une valeur ajoutée, pour ses clients et les parties prenantes, de façon responsable sur le plan fiscal. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- S'efforcer de rester autonome sur le plan opérationnel.
- Surveiller et anticiper les technologies stratégiques.
- Augmenter les revenus.
- Tisser des liens avec les clients, bâtir notre capacité et travailler au développement.

Communications efficaces

RPC maintiendra un niveau élevé de communication efficace avec toutes les parties prenantes, y compris les clients, le grand public et divers organismes gouvernementaux locaux, provinciaux et fédéraux, ce qui permettra d'accroître la sensibilisation générale aux capacités de RPC. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- Rehausser les communications stratégiques, officialiser un plan de communication et mettre en œuvre une stratégie de communication.
- Agir de manière responsable, avec intégrité et dans le respect de la confidentialité de nos clients.
- Mettre en évidence les réussites de manière à inspirer confiance et à mettre en valeur les capacités du Nouveau-Brunswick.
- Continuer à être un participant actif et un auditeur efficace auprès de l'industrie et du gouvernement.
- Reconnaître notre rôle, soit de communiquer sur la science et l'innovation, comme la clé d'une économie prospère.

Excellence opérationnelle

RPC s'acquittera de son mandat grâce à des installations, à du matériel, à des ressources humaines, à des procédures et à une gestion fiscale adéquats, tout en maintenant une culture de l'innovation et de la qualité. En particulier, RPC fera ce qui suit :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan pour notre installation de Fredericton afin de régler la situation d'une infrastructure à la fin de sa vie utile et de résoudre les difficultés liées à la capacité.

- Fournir un environnement de travail sûr et insister sur notre culture de la sécurité.
- Maintenir notre engagement en matière de qualité, y compris en rehaussant les services certifiés, trouver de nouvelles possibilités d'accréditation.
- Continuer à investir dans des installations et du matériel de pointe.
- Achever notre nouveau laboratoire à Moncton et développer nos capacités.
- Rechercher l'efficacité opérationnelle.
- Tenter d'offrir une vaste gamme de services pour maintenir des emplois au Nouveau-Brunswick.
- Utiliser les pratiques exemplaires en gestion budgétaire.
- Poursuivre l'amélioration des efforts visant à attirer et à maintenir en poste un personnel hautement qualifié en offrant des emplois valorisants.

Responsabilité sociale de l'organisation

RPC continuera de faire preuve d'une conscience sociale, s'efforçant d'être consciente de l'environnement, équitable avec les employés, les fournisseurs et les parties prenantes et de soutenir les collectivités du Nouveau-Brunswick. Plus précisément, pendant la période de planification, cela signifie :

- Redonner à la collectivité grâce à l'apprentissage par l'expérience et les efforts auprès d'organismes de bienfaisance.
- Avoir une conscience environnementale.
- Recruter les meilleurs talents.
- Respecter les lois et mettre en œuvre une politique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).
- Examiner de façon active les commentaires des employés et donner suite à leurs idées et préoccupations pour maintenir une bonne culture d'entreprise.
- Assurer une capacité d'intervention d'urgence.
- Assurer l'amélioration continue de la gouvernance de l'entreprise.

MENTORAT DE NOS JEUNES

RPC soutient et valorise la relève par diverses activités de formation et de mentorat. Chaque année, nos ingénieurs et scientifiques organisent des activités pour intéresser les jeunes. Cette année, des étudiants du département de chimie de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) ont participé à une journée de sensibilisation à la chimie et aux sciences appliquées à RPC. Nous avons aussi accueilli, pour l'année universitaire, un étudiant qui a fait sa thèse de spécialisation chez nous.



ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE (ORT)

Les ORT jouent un rôle inestimable dans la mise en pratique du savoir technologique pour résoudre des problèmes pressants pour la société. Ils améliorent la qualité de vie, stimulent l'économie, encouragent les jeunes et protègent la santé de la planète et de ses habitants.



ORT

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

TRÈS CHERS LECTEURS,

En tant que présidente du conseil et directrice générale, nous avons l'honneur, le privilège et le plaisir de vous présenter notre rapport annuel, qui met en lumière les nombreuses réalisations de nos scientifiques, de nos ingénieurs et de notre personnel de soutien, ainsi que le travail impressionnant accompli par notre organisme au cours de l'année écoulée.

Tout au long de ce rapport, vous verrez comment nos équipes ont sans cesse repoussé les limites de leur savoir et trouvé des solutions uniques pour nos clients des secteurs public et privé. RPC a su apporter des solutions innovantes à certains des problèmes les plus pressants de la société.

La collaboration est reine au sein de l'organisme; nous félicitons nos employés, qui travaillent ensemble avec diligence dans une variété de disciplines et d'applications. Notre diversité fait notre force; c'est l'expertise collective et la passion de nos équipes qui portent RPC et ses clients vers de nouveaux sommets chaque année. Les efforts de nos équipes font de nous un organisme solide, capable de soutenir un large éventail de secteurs.

De la même façon, nous avons passé une année fantastique avec nos partenaires externes. Ces relations de collaboration ont créé un tissu conjonctif dans l'écosystème, et nous sommes fiers d'en faire partie. Un bel avenir nous attend; à l'aube d'une nouvelle année ensemble, nous comptons nourrir toutes ces belles collaborations.

PERSPECTIVES

La science et l'ingénierie jouent un rôle inestimable pour faire face aux défis qui nous attendent. Ces défis recèlent des solutions, et nous avons les outils nécessaires pour les découvrir. Le chemin s'éclaircit au fil de nos apprentissages et de l'application de notre savoir à l'amélioration de nos collectivités.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre profonde gratitude à notre personnel dévoué, à notre conseil d'administration, à nos collaborateurs universitaires et sectoriels, aux organismes de réglementation et d'accréditation, aux enseignants, aux clients et au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous avons appris les uns des autres et renforcé notre base d'expertise technologique.

CONCLUSION

Bien que la pandémie, conjuguée à une économie instable, continue de se répercuter sur l'organisme, celui-ci est resté inébranlable en tant que bras de recherche scientifique, de soutien réglementaire et de solutions d'ingénierie. Malgré les défis postpandémiques, nous avons continué à étendre nos services en ajoutant plusieurs nouveaux tests à notre champ d'accréditation. La pandémie a révélé des forces et des faiblesses; une nouvelle réalité se dessine pour l'avenir, et nous avons hâte de relever les nouveaux défis.

Shelley M. Rinehart

Shelley Rinehart (Ph. D.)
Présidente du conseil

Diane Botelho

Diane Botelho (Ph. D.)
Directrice générale

SOURCES DE REVENUS ET CLIENTS

TABLEAU 1 : PROFIL DES SOURCES DE REVENUS

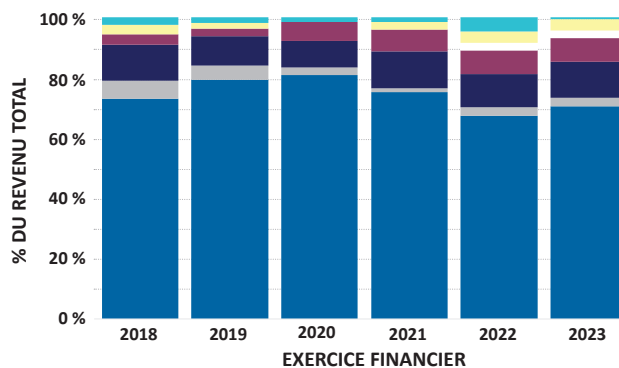
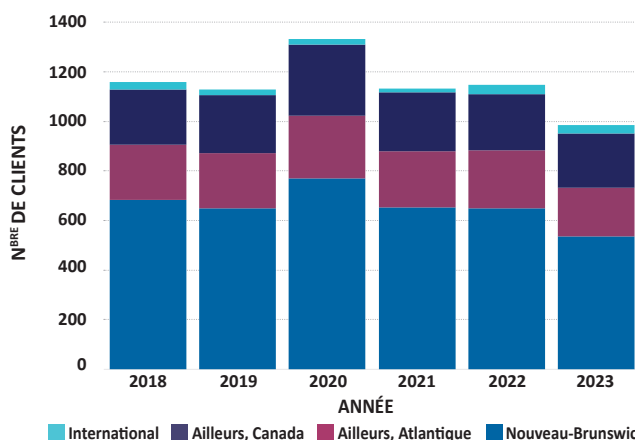
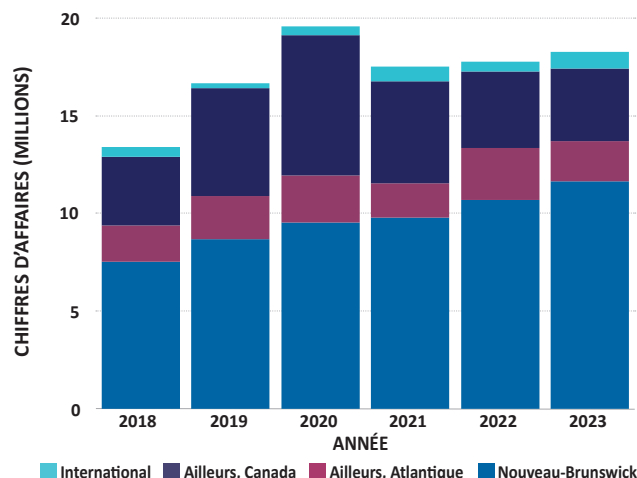


TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES CLIENTS PAR RÉGION



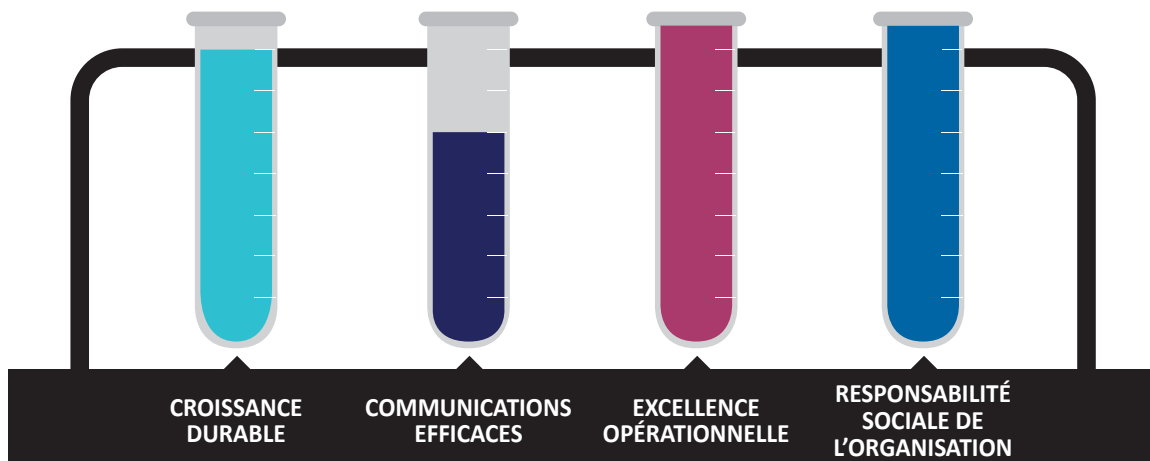
Les données de répartition par région ont été établies d'après l'adresse de facturation.

TABLEAU 3 : CLIENTS SERVIS PAR REVENUS



OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL 2022 – 2023

LE PLAN ANNUEL DU RPC POUR 2021-2022 EST UN DOCUMENT AUXILIAIRE AU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2020-2025. IL FAIT RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION ET A REÇU L'AVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. LES PROGRÈS SONT RÉSUMÉS CI-DESSOUS.



OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL 2022-2023 DE L'ORGANISME

1. Croissance durable

IRC : Atteinte des résultats budgétés

État: Non atteint

Les recettes pour l'exercice 2023 ont totalisé 18 millions de dollars, une hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2022, mais qui reste en deçà de la cible. Le manque à gagner est principalement dû à une quantité sans précédent de créances irrécouvrables et à des volumes d'échantillons plus faibles que prévu dans plusieurs secteurs, une situation courante dans plusieurs secteurs depuis la fin de la pandémie de COVID-19.

2. Communications efficaces

IRC : Achèvement d'un plan de communication

État: En cours

Vu l'effet anticipé d'une nouvelle direction sur l'orientation stratégique et la structure organisationnelle, l'élaboration du plan de communication a ralenti pendant la recherche d'un candidat ou d'une candidate pour la direction générale. Celle-ci étant désormais en fonction, l'équipe-cadre prévoit d'achever le plan de communication au cours du nouvel exercice.

3. Excellence opérationnelle

IRC : Mise en service du premier module d'analyse du système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL)

État: Atteint

La mise en service de plusieurs modules d'analyse avance et celle de nos services d'air et de gaz comprimés, de tests de radon et de tests de moisissures est achevée.

4. Responsabilité sociale de l'organisme

IRC : Rapport sommaire sur la responsabilité sociale de l'organisme

État: Atteint

Une équipe interfonctionnelle d'employés de RPC a produit le premier rapport ESG – environnement, société et gouvernance – de l'organisme, qui décrit la structure de gouvernance et l'importance que RPC accorde à la culture d'appartenance et au bien-être du personnel.

RPC : SOUTENIR LES SECTEURS PRIORITAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



RÉALISATION DE NOTRE MANDAT

Tous les deux ans, le ministre responsable de RPC émet une lettre de mandat qui guide l'orientation stratégique de l'organisme. Les activités liées aux résultats énoncés dans cette lettre de mandat sont détaillées ci-dessous.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

L'excellence opérationnelle a continué de s'améliorer grâce à l'accroissement de la formation polyvalente et des initiatives d'optimisation de l'efficacité de nos équipes.

En voici des exemples :

- **Efficacité opérationnelle de l'analyse du cannabis** : On a appliqué la méthode 5S à nos espaces d'analyse du cannabis afin d'améliorer l'efficacité et la propreté des activités qui y sont réalisées. Le matériel nécessaire à chaque tâche se trouve désormais à portée de main, ce qui évite les déplacements inutiles de l'échantillon dans le laboratoire. L'espace est plus propre, mieux rangé et plus efficace. L'adoption de la méthode 5S a amélioré la procédure d'analyse et la qualité des échantillons. Les économies ainsi réalisées se répercutent sur les clients, assurant ainsi la compétitivité de RPC dans le domaine.
- **Saisie électronique du poids** : Le poids des échantillons de certaines chaînes d'opérations à fort volume est désormais enregistré dans une base de données directement des balances plutôt que manuellement, éliminant ainsi le suivi papier et le risque d'erreurs de transcription associé. Les connaissances tirées du traitement électronique des données de ce projet ont permis à nos équipes d'étendre ce processus à d'autres initiatives.
- **Maintien des certifications et des accréditations** : Grâce à l'appui et à la participation de toutes les unités opérationnelles, nous avons pu maintenir les certifications ISO 9001, ISO 17020 et ISO 17025, en plus d'ajouter plusieurs nouveaux tests à notre champ d'accréditation.
- **Adoption de méthodes rapides** : Nos microbiologistes n'ont ménagé aucun effort pour convertir diverses analyses biologiques de la culture classique à des méthodes diagnostiques moléculaires à haut débit et plus fiables, notamment les analyses d'échantillons d'aliments, de provendes, d'eau et de cannabis.
- **Mise en service du nouveau SGIL** : Elle avance bien dans plusieurs laboratoires, dont ceux d'air et de gaz comprimés et d'hygiène industrielle. Rien qu'au laboratoire d'air et de gaz comprimés, la mise en service a permis d'accroître la productivité en reliant les instruments au SGIL, réduisant par le fait même le risque d'erreurs de transcription. Selon les données recueillies jusqu'ici, on s'attend à un gain de temps et d'efficacité d'environ 3,2 heures par employé de laboratoire par semaine avec l'entrée en service du système.



CROISSANCE DURABLE

Plusieurs nouveaux projets et services d'analyse ont été élaborés et mis en œuvre :

- **Nouvelle technologie d'analyse du radon** : L'adoption d'une nouvelle technologie a permis à l'équipe d'hygiène industrielle d'accroître le volume et la portée géographique des analyses du radon de RPC, ce qui permettra une croissance hors province.
- **Nouveaux tests destinés au secteur du cannabis** : Plusieurs nouveaux tests ont été mis au point et en service à ce titre.
- **Expansion des capacités de recherche** : L'investissement dans de nouveaux laboratoires de recherche et instruments d'analyse a élargi la proposition de services de l'équipe de recherche à un large éventail de clients.
- **Substances psychédéliques** : Nos ingénieurs et scientifiques ont mené plusieurs nouveaux projets sur les substances psychédéliques et ont fait croître ce secteur en pleine évolution.
- **Simulation de production pour l'évaluation de la productivité** : RPC a investi dans un nouveau service qui répond à la demande d'évaluation de l'automatisation et de la productivité des petites, moyennes et grandes entreprises du Nouveau-Brunswick. Avec ce service, les ingénieurs de RPC simulent les nouveaux procédés proposés aux entreprises avant qu'elles aient à décider de l'achat d'équipement ou de mesures d'expansion coûteuses.

- **Séquençage de nouvelle génération** : Nos scientifiques ont fait du séquençage de nouvelle génération (NGS) et de la bio-informatique une nouvelle gamme de services qui permet de mieux comprendre la diversité microbienne dans les échantillons biologiques et environnementaux.
- **Nouveaux services destinés à l'industrie laitière** : L'année passée, notre laboratoire de chimie alimentaire a connu d'importants changements et a proposé plusieurs nouveaux tests à l'industrie laitière.

COMMUNICATIONS ET PROSPECTION

- **Médias sociaux** : Nous avons considérablement accru notre présence sur les réseaux sociaux comme LinkedIn, Facebook et Twitter (maintenant X), ce qui a fait connaître notre marque et nos services.
- **Rapport Environnement, société et gouvernance** : Une équipe interfonctionnelle de RPC a produit le premier rapport ESG – environnement, société et gouvernance – de l'organisme, qui décrit la structure de gouvernance et l'importance que RPC accorde à la culture d'appartenance et au bien-être du personnel. Au moyen d'études de cas, le rapport démontre l'engagement de RPC, par divers efforts philanthropiques et partenariats publics et communautaires, envers l'éducation, l'environnement et les valeurs de l'organisme que sont la sécurité, la qualité, le service, l'intégrité, la responsabilité sociale, l'orientation client et l'accent mis les résultats. Pour consulter le rapport : <https://rpc.ca/french/pdf/ESG-Report-FR.pdf>.



RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

PRIX D'EXCELLENCE 2022-2023 DE RPC

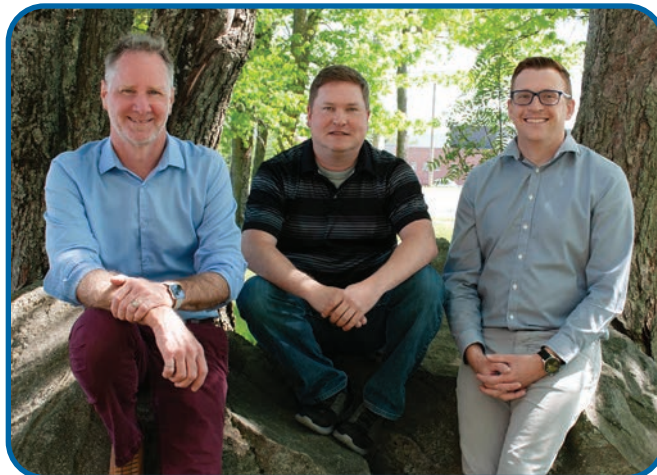
Le prix d'excellence de RPC est décerné à une personne ou à une équipe qui apporte une contribution exceptionnelle ou est responsable d'une réalisation importante à RPC. Deux équipes l'ont reçu cette année : l'équipe d'hygiène industrielle et l'équipe de microbiologie.

ÉQUIPE D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE – ANALYSE DU RADON

L'équipe d'hygiène industrielle a reçu le prix d'excellence pour l'élaboration et la validation d'une nouvelle plateforme analytique de mesure du radon.

La nouvelle technologie employée par l'équipe permet d'étendre notre gamme de services d'analyse du radon aux provinces voisines (N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.), au reste du Canada et au monde entier.

Plus efficace, la nouvelle plateforme accroît notre potentiel de croissance. Les efforts de l'équipe d'hygiène industrielle ont directement contribué aux objectifs stratégiques de croissance durable et d'excellence opérationnelle de l'organisme.



Prix d'excellence 2022-2023 – Équipe d'hygiène industrielle
Peter Crowhurst, Darren Tarr, Matthew Norman

ÉQUIPE DE MICROBIOLOGIE DE RPC À FREDERICTON

L'équipe de microbiologie de Fredericton a reçu le prix d'excellence pour son passage à des plateformes analytiques plus rapides et plus efficaces.

Elle n'a ménagé aucun effort pour convertir diverses analyses biologiques de la culture classique à des méthodes diagnostiques moléculaires à haut débit et plus fiables, notamment les analyses d'échantillons d'aliments, de provendes, d'eau et de cannabis.

La conversion aux méthodes rapides a permis à RPC de rester concurrentiel dans plusieurs secteurs en écourtant les temps de traitement et en accroissant les marges financières, une contribution directe aux objectifs stratégiques de croissance durable et d'excellence opérationnelle de l'entreprise.



Prix d'excellence 2022-2023 – Équipe de microbiologie
Gillian Travis, Dr. Attiq Rehman, Cathy Hay, Corrie Maston

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE 2022-2023

RPC a très bien réussi à attirer et à maintenir en poste un personnel hautement qualifié. En effet, nous profitons des compétences et de l'expérience d'employés de longue date. Pour célébrer ce succès, RPC souligne, par tranche de cinq ans, les années de service des employés. Cette année, nous soulignons les personnes suivantes :

5 ans

Matt Ashfield
Sara Cockburn
Neale Currie
James Handrahan
Sarah Lanteigne
Jeffrey LeBlanc
Nick Papageorgiou
Matthew Poole
Andrien Rackov
Lauren Shaw

10 ans

Alex Kyle

15 ans
Rachael Arsenault
Darren Tarr
Joshua Perry

20 ans

Bruce Phillips
Anthony Wilkins

25 ans

Julian Cristian

30 ans

Troy Smith



Prix d'ancienneté

Diane Botelho, directrice générale de RPC, remet un prix à Troy Smith pour ses 30 ans de service.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION DE RPC (AOÛT 2023)

Haute direction

Diane Botelho, directrice générale
Steve Holmes, directeur de l'exploitation

Direction

Shawn Wood, directeur des finances et de l'administration
John Aikens, directeur des services d'ingénierie
Matt Ashfield, directeur de la technologie de l'information
Attiq Rehman, directeur des biosciences
Shelley Janes, directrice des ressources humaines
Leo Cheung, directeur de l'ingénierie de procédés
Sara Cockburn, directrice de la croissance et de l'excellence
Peter Crowhurst, directeur des services d'analyse inorganique
Bruce Phillips, directeur des services d'analyse organique
Andrien Rackov, directeur de la recherche et des substances réglementées

NOMINATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au départ à la retraite d'Eric Cook, directeur général de RPC pendant plus de 18 ans, le Conseil s'est mis en quête d'un nouveau chef. Diane Botelho et Steve Holmes ont assuré l'intérim en codirection. Le Conseil a engagé la société de recherche de cadres Boyden qui a réalisé une recherche nationale. C'est en juin 2023 qu'il a eu le plaisir d'accueillir Diane Botelho en tant que nouvelle directrice générale de RPC.



GOVERNANCE

RPC est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée par la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité* le 13 avril 1962. Le 1^{er} avril 2017, le projet de loi 36 a désigné RPC à titre de société de la Couronne de la partie IV.

RPC relève du gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise du ministre responsable de RPC, et reçoit une lettre de mandat tous les deux ans. Le contenu de la lettre de mandat complète le plan stratégique 2020-2025.

RPC est gouverné par un conseil d'administration qui assure la surveillance et l'orientation stratégique. Le gouvernement nomme des membres de la direction selon leurs compétences et les règlements de l'organisme en vertu de la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Le conseil a son mot à dire sur les plans stratégiques et annuels et y donne son aval. Les états financiers sont vérifiés par un cabinet comptable indépendant approuvé par le Bureau du vérificateur général, révisés par le Comité de vérification, approuvés par le conseil d'administration de RPC et transmis au bureau du vérificateur général et à celui de la contrôleur.

Des liens vers la *Loi*, la lettre de mandat, le plan stratégique, le plan annuel, le rapport annuel et la liste des membres du conseil d'administration de RPC se trouvent sur le site Web de l'organisme à www.rpc.ca/french, sous « À propos du RPC » dans la section « Gouvernance de RPC ».

RPC rend des comptes au Comité permanent des sociétés de la Couronne, et sa dernière présentation remonte au 6 novembre 2019.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

La Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue prévoit que le ministre de la Couronne ou le président de la Couronne, selon le cas, est chargé de la préparation du rapport annuel et de l'atteinte des buts et des objectifs qui y sont exposés. Dans le cas de RPC, la présidente du conseil, en collaboration avec la directrice générale, le Comité de gestion du risque et de vérification et le ministre responsable de RPC, est chargée de la préparation du rapport annuel.

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général a recommandé que les sociétés de la Couronne rendent compte, dans leurs rapports annuels, de l'état des recommandations de vérification formulées par son Bureau, plus précisément de la progression et de l'état de mise en œuvre.

Le rapport du vérificateur général, volume IV, contenait plusieurs recommandations concernant certaines sociétés de la Couronne, mais aucune ne s'appliquait à RPC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1^{ER} JUIN 2023)



Shelley Rinehart (Ph. D.)

Présidente
Directrice du programme de MBA, UNB,
campus de Saint John



Annette Comeau

Présidente et directrice générale
SavoirSphère Canada



Laurier Schramm (Ph. D.)

Président et directeur général
Laurann Ventures Inc.



Jennifer Hubbard

Présidente et directrice générale
Savoir polaire Canada



Dan Mills

Sous-ministre, Ministère de l'Éducation
postsecondaire, de la Formation et du
Travail du Nouveau-Brunswick



Traci Simmons

Directrice générale
Opportunités Nouveau-Brunswick



Kent Estabrooks

Accompagnateur
Future Path Compass Coaching



Levi Hargrove (Ph. D.)

Directeur et professeur adjoint
Centre de médecine bionique Université
Northwestern



Cathy LaRoche

Sous-ministre, Ministère de l'Agriculture, de
l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-
Brunswick



Irene McCardle, CPA, CMA, CFP

Irene McCardle Accounting



Meaghan Seagrave

Directrice générale
Bioindustrial Innovation Canada (BIC)

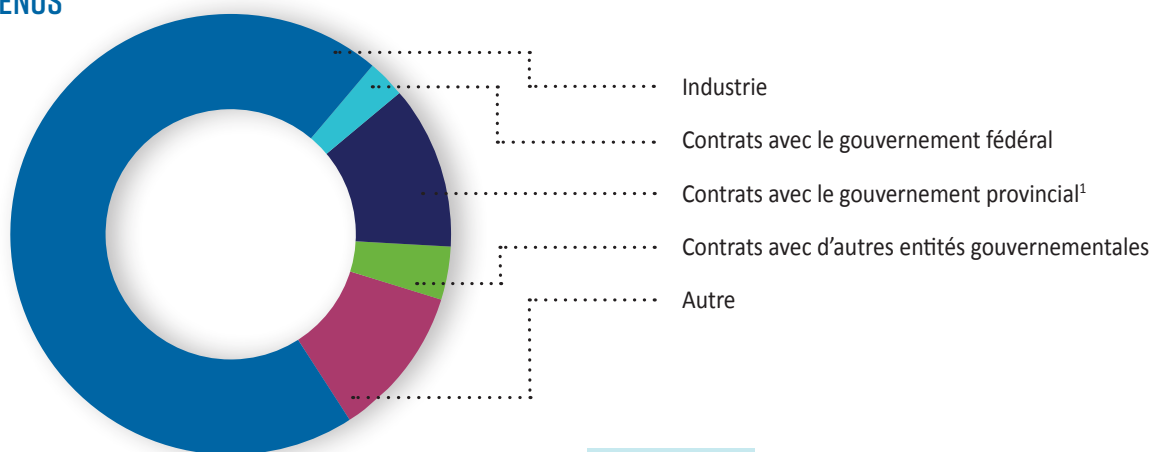


Shawn Wood

Trésorier
(Sans droit de vote)

POINTS SAILLANTS DES REVENUS (MONTANTS EN MILLIERS)

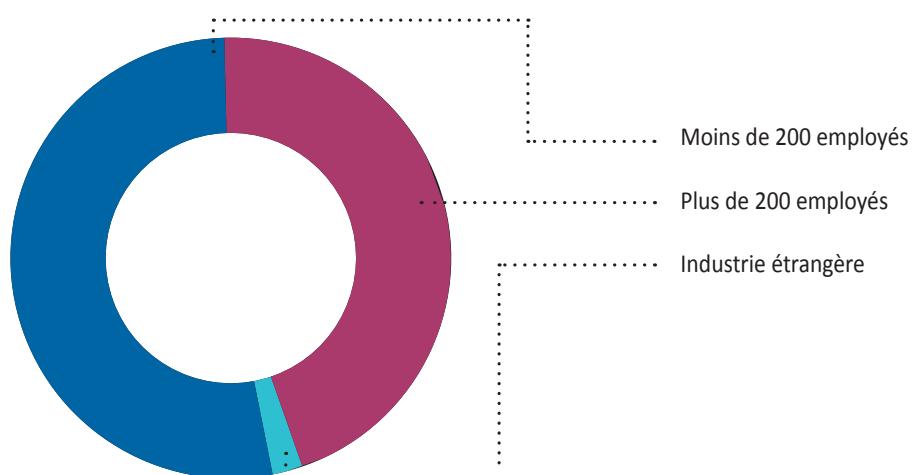
SOURCES DE REVENUS



	2022-2023	2021-2022
Industrie	13 189 \$	12 971 \$
Contrats avec le gouvernement fédéral	774	583
Contrats avec le gouvernement provincial ¹	2 261	2 123
Contrats avec d'autres entités gouvernementales	1 520	1 529
Autre	451	488
Total	18 195 \$	17 694 \$

¹ Contrats avec la province du Nouveau-Brunswick seulement.

DISTRIBUTION DES REVENUS DE SOURCE INDUSTRIELLE



	2022-2023	2021-2022
Moins de 200 employés	6 935 \$	7 711 \$
Plus de 200 employés	5 999	4 841
Industrie étrangère	255	419
Total	13 395 \$	12 971 \$

ÉTATS FINANCIERS – RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a préparé les états financiers du présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes publics sans but lucratif et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent certains montants nécessairement basés sur des estimations et jugements de la direction. L'information financière présentée dans le rapport annuel recoupe celle des états financiers. La note 2 des états financiers résume les principales conventions comptables.

La direction du Conseil maintient un système de mécanismes de contrôle internes conçus pour assurer raisonnablement la protection des actifs, l'autorisation et l'enregistrement conformes aux exigences législatives et réglementaires des opérations et la disponibilité d'information financière fiable en temps voulu en vue de la préparation des états financiers consolidés. La direction surveille et évalue ces mécanismes.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de contrôle interne. Le Conseil a créé, conformément à ses règlements administratifs, un Comité de vérification et de gestion du risque, auquel la direction ne siège pas. Toutefois, le Comité se réunit avec la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner l'exercice des responsabilités relatives aux états financiers et discuter de la vérification, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Sur recommandation du Comité de vérification et de gestion du risque, qui a examiné les états financiers avec le vérificateur externe, le Conseil a approuvé les états financiers présentés dans ce rapport.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur externe indépendant KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le rapport de vérification ci-joint décrit ses responsabilités, l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Diane Bothello (Ph. D.)
Directrice générale



Shawn Wood, CPA, CA
Directeur des finances et de l'administration



KPMG LLP
Frederick Square
77 Westmorland Street, Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada
Tel 506-452-8000
Fax 506-450-0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANTS

À l'honorable ministre Arlene Dunn, à la présidente et au président et membres du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 26 juillet 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

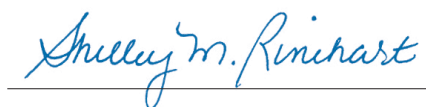
AU 31 MARS 2023

(EN MILLIERS)

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Comptes débiteurs	2 520 \$	3 389 \$
Travaux en cours	213	208
Charges payées d'avance	506	311
	<u>3 239</u>	<u>3 908</u>
Investissements (note 5)	4 508	4 607
Immobilisations (note 6)	9 857	12 001
	<u>17 604 \$</u>	<u>20 516 \$</u>
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Dette bancaire (note 7)	64 \$	1 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	1 499	1 643
Produit reporté	530	684
Prêt à vue (note 7)	245	315
	<u>2 338</u>	<u>2 643</u>
Apports en capital reportés (note 8)	2 666	3 157
Avantages sociaux futurs (note 9)	1 497	1 541
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	170	-
	<u>6 671</u>	<u>7 341</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	312	801
Affectés à l'interne (note 11)	3 845	3 845
Investis en immobilisations	6 776	8 529
	<u>10 933</u>	<u>13 175</u>
	<u>17 604 \$</u>	<u>20 516 \$</u>
Engagements (note 12)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil



Présidente du conseil



Directrice générale

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MARS
 [EN MILLIERS]

	2023	2023	2022
	Budget	Constaté	Constaté
PRODUITS			
Activités	19 069 \$	18 195 \$	17 694 \$
Amortissement des apports en capital reportés	603	568	482
Investissement	107	95	800
Aide gouvernementale (note 8)	-	155	199
Divers	-	27	142
	<u>19 779 \$</u>	<u>19 040 \$</u>	<u>19 317 \$</u>
CHARGES (note 13)			
Activités	13 365 \$	12 770 \$	12 850 \$
Administration	5 199	4 985	5 426
Amortissement des immobilisations	1 610	1 561	1 404
Créances irrécouvrables	5	269	13
(Gains) pertes de change	-	(53)	12
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	53	-
Pertes sur le transfert d'installations (note 14)	-	1 539	-
	<u>20 179 \$</u>	<u>21 124 \$</u>	<u>19 705 \$</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(400) \$</u>	<u>(2 084) \$</u>	<u>(388) \$</u>

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MARS
 [EN MILLIERS]

	2023	2022
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, en début d'exercice comme établi antérieurement	1 332 \$	1 565 \$
Changements aux conventions comptables (note 3)	<u>(179)</u>	<u>-</u>
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, en début d'exercice comme retraité	1 153	1 565
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux :		
Investissements	(181)	433
Opérations de change	-	(16)
Sommes reclassées à l'état des résultats :		
Pertes (gains) réalisés au cours de l'exercice financier	23	(662)
Pertes de change	<u>-</u>	<u>12</u>
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	(158)	(233)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, en fin d'exercice	<u>995 \$</u>	<u>1 332 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MARS
(EN MILLIERS)

	Non affectés	Affectés à l'interne	Investis en immobilisations	2023	2022
Solde, en début d'exercice	801 \$	3 845 \$	8 529 \$	13 175 \$	13 796 \$
Déficit des produits sur les charges	(2 084)	-	-	(2 084)	(388)
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	(158)	-	-	(158)	(233)
Achat d'immobilisations	(825)	-	825	-	-
Immobilisations financées par les apports en capital	77	-	(77)	-	-
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	53	-	(53)	-	-
Pertes sur le transfert d'installations	1 525	-	(1 525)	-	-
Remboursement du prêt à vue	(70)	-	70	-	-
Amortissement des immobilisations	1 561	-	(1 561)	-	-
Amortissement des apports en capital reportés	(568)	-	568	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Solde, en fin d'exercice	312 \$	3 845 \$	6 776 \$	10 933 \$	13 175 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MARS
(EN MILLIERS)

	2023	2022
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités d'exploitation		
Déficit des produits sur les charges	(2 084) \$	(388) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gains de change non réalisés	(58)	-
Pertes (gains) sur l'aliénation d'immobilisations	53	(59)
Éléments hors trésorerie des pertes sur le transfert d'installations	1 525	-
Pertes (gains) réalisé(e)s sur les investissements	23	(662)
Amortissement des immobilisations	1 561	1 404
Amortissement des apports en capital reportés	(568)	(482)
Charges nettes à payer pour les avantages sociaux futurs	(44)	124
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	<u>(357)</u>	<u>(225)</u>
	<u>51</u>	<u>(288)</u>
Activités d'immobilisations		
Achat d'immobilisations	(825)	(1 906)
Produits sur l'aliénation d'immobilisations	-	65
	<u>(825)</u>	<u>(1 841)</u>
Activités de financement		
Produits du prêt à vue	-	350
Remboursement du prêt à vue	(70)	(35)
Apports en capital*	805	262
	<u>735</u>	<u>577</u>
Activités d'investissements		
Achat d'investissements	(1 027)	(2)
Produits sur l'aliénation d'investissements	1 003	2 332
	<u>(24)</u>	<u>2 330</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(63)	778
Dette bancaire, en début d'exercice	(1)	(779)
Dette bancaire, en fin d'exercice	<u>(64) \$</u>	<u>(1) \$</u>
Renseignements complémentaires :		
Intérêts versés	<u>18 \$</u>	<u>22 \$</u>

*Des apports en capital d'un montant de 77 \$ (805 \$ en 2022) sont inclus dans les comptes débiteurs en fin d'exercice.

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (le Conseil) est un organisme gouvernemental sans but lucratif fondé en 1962 en vertu de la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, de stimuler et d'accélérer l'amélioration continue du rendement et la croissance dans divers secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick des services indépendants de recherche, d'analyse et d'ordre technique, facturés selon la rémunération à l'acte.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment le chapitre 4200 concernant les organismes sans but lucratif. Voici un résumé des principales conventions comptables utilisées à cette fin :

(a) Espèces et quasi-espèces

Il s'agit des espèces en banque et elles incluent la dette bancaire. L'utilisation à court terme de la marge de crédit d'exploitation à vue est considérée comme une dette bancaire. Les espèces et la dette bancaire sont comptabilisées au coût d'acquisition, qui s'approche de la valeur de marché.

(b) Constatation des recettes

Les recettes diverses et d'exploitation sont constatées lorsque les services sont fournis. La valeur des travaux achevés, mais non facturés, est portée aux travaux en cours; les montants reçus, mais pour lesquels des travaux n'ont pas été réalisés, sont portés aux produits reportés.

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts et les gains et pertes réalisés sur les investissements. Tout revenu de placement est constaté en tant que recette au cours de l'exercice où il est gagné.

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités d'exploitation et des projets précis. Les subventions devant être utilisées à des fins déterminées sont constatées comme recettes dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et constatée au cours de la période subséquente. Les contributions limitées à l'achat d'immobilisations sont reportées et amorties dans les recettes de la façon décroissante correspondant aux taux d'amortissement des actifs connexes. Les subventions non affectées sont portées aux recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si la perception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période de rapport financier sont constatées comme étant à recevoir.

(c) Immobilisations

Capital assets are recorded at cost and amortized on a straight-line basis over the estimated useful lives of assets, as follows: Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties de façon décroissante par rapport à la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Amortissement	
Terrains et bâtiments	25-33 ans
Équipement d'exploitation	8 ans
Systèmes de gestion d'entreprise	8-15 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	4 ans
Améliorations locatives	15 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui établissent des droits et des obligations pour recevoir ou offrir des avantages économiques. Les actifs financiers comprennent les créances et les investissements; les passifs financiers se composent des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer et du prêt à vue. Le coût est proche de la juste valeur des instruments financiers du Conseil en raison de leur échéance à court terme, sauf pour les investissements décrits ci-dessous.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

(d) Instruments financiers - suite

Les instruments financiers sont constatés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les placements cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer l'instrument à sa juste valeur. La direction a choisi de présenter tous les investissements à la juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur cette base.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux 1, 2 et 3 afin de décrire le fondement des données utilisées pour évaluer leur juste valeur dans la catégorie correspondante, comme suit :

Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les gains et pertes non réalisés en raison des variations de la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés, passant de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont portés aux charges. Les actifs financiers sont évalués chaque année afin de déterminer s'il y a des preuves objectives de la perte de valeur.

(e) Devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et passifs libellés en devises sont constatés à la juste valeur au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change réalisés et non réalisés sont constatés dans l'état des résultats.

(f) Investissements

Les investissements détenus par le Conseil comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres cotés en bourse à court et à long terme. Les intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés à mesure qu'ils sont perçus et inscrits dans l'état des résultats, avec les dividendes et autres revenus de placement. Les titres de capitaux propres sont classés au niveau 1 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Les titres à revenu fixe sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées à l'aide de titres comparables.

(g) Avantages sociaux futurs

i) Retraite

Les employés admissibles du Conseil sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime à risques partagés auquel cotisent le Conseil et ses employés. Le Conseil n'est pas responsable de la dette non provisionnée du régime et n'a pas accès à ses excédents. Le coût du Conseil se limite à ses cotisations annuelles, qui ont totalisé 1 084 \$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2023 (1 158 \$ en 2022)

Les services administratifs concernant le régime de retraite sont assurés gratuitement par la Société des services de retraite Vestcor.

ii) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La charge à payer pour ces allocations de retraite a été déterminée par évaluation actuarielle, la dernière datant du 31 mars 2023.

iii) Prestations de maladie accumulées

Le Conseil offre aux employés des prestations de maladie accumulables selon un taux de 1,25 jour par mois, jusqu'à concurrence de 240 jours. Les congés inutilisés peuvent être reportés aux périodes futures, mais ne sont pas acquis : ils ne sont pas payés à la cessation d'emploi ou à la retraite de l'employé. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La charge à payer pour ces prestations a été déterminée par évaluation actuarielle, la dernière datant du 31 mars 2023.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

(h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation de mise hors service d'immobilisation est constatée lorsque, à la date du rapport financier, tous les critères suivants sont remplis :

- il y a obligation juridique d'engager des coûts de mise hors service d'une immobilisation;
- l'opération ou le fait à l'origine de l'obligation s'est déjà produit;
- on s'attend à la cession d'avantages économiques futurs;
- on peut estimer raisonnablement le montant.

On a constaté le passif lié au désamiantage des bâtiments appartenant au Conseil selon les dépenses futures estimatives de l'enlèvement des parties touchées, de la remise en état ou de la mise hors service des bâtiments.

Le passif est actualisé à l'aide d'un calcul de la valeur actuelle et réévalué et ajusté chaque année selon les charges de désactualisation. La comptabilisation d'un passif entraîne l'augmentation de l'immobilisation correspondante. L'augmentation de l'immobilisation est amortie conformément aux conventions comptables d'amortissement décrites en (c).

(i) Utilisation d'estimations

À la rédaction des états financiers, la direction doit formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur les montants consignés aux états financiers et les notes afférentes.

Parmi les estimations importantes incluses dans les présents états financiers, citons les hypothèses servant à déterminer les passifs pour les allocations de retraite et les prestations de maladie, les créances irrécouvrables ou susceptibles de le devenir, la valeur des travaux en cours et les produits reportés, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la durée d'utilité en fonction de laquelle les immobilisations et les apports en capital reportés sont amortis.

En outre, l'application par le Conseil du chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a forcé la direction à faire des estimations concernant la durée d'utilité des immobilisations concernées, les coûts de mise hors service prévus et le calendrier et la durée de ces coûts.

Les estimations sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers et révisées annuellement à la lumière de nouvelles données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. CHANGEMENTS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

a) SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, le Conseil a adopté la norme comptable SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme encadre le rapport des obligations légales liées à la mise hors service de certaines immobilisations, comme le désamiantage des bâtiments par les entités du secteur public. La norme a été appliquée sur une base prospective à partir de la date d'adoption.

Le Conseil a constaté une obligation de mise hors service liée à certaines immobilisations qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. Le passif a été évalué au 1^{er} avril 2022 avec un taux d'actualisation pour 2023 de 2,7 %. Les bâtiments visés ont une durée de vie utile résiduelle estimée à 10 ans.

Le 1^{er} avril 2022, conformément aux dispositions de cette nouvelle norme, le Conseil a constaté une augmentation de 166 \$ des terrains et bâtiments et une obligation correspondante du même montant représentant sa valeur estimée à la même date.

b) SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le Conseil avait déjà adopté en 2012 ces normes, qui donnent des exigences exhaustives de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des instruments financiers et des soldes en devises étrangères. Il a adopté des modifications à ces normes le 1^{er} avril 2022. Dans le cadre de ces modifications, le Conseil a choisi d'inclure les gains et pertes de change directement dans l'état des résultats, y compris les gains et pertes de change survenant avant le règlement ou la décomptabilisation de l'actif ou du passif financier correspondant. Avant 2022, les gains et pertes de change survenant avant le règlement ou la décomptabilisation de l'instrument financier figuraient à l'état des gains et pertes de réévaluation.

3. CHANGEMENTS AUX CONVENTIONS COMPTABLES - SUITE

Le 1^{er} avril 2022, conformément aux nouvelles normes, le Conseil a reclassé 179 \$ des gains et pertes de réévaluation cumulés dans l'actif net, ce qui représente les gains de change cumulatifs non réalisés à cette même date.

4. GESTION DES RISQUES

Voici l'analyse des risques importants liés aux instruments financiers du Conseil :

a) Risque de crédit

en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère cette exposition en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en obtenant des paiements anticipés des clients à haut risque. L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit équivaut au solde des créances, qui s'élève à 2 520 \$ au 31 mars 2023 (3 389 \$ en 2022). Le solde total des créances est net de la provision pour créances douteuses de 63 \$ (63 \$ en 2022).

Au 31 mars 2023, un montant de 861 \$ (622 \$ en 2022) de créances était échu, mais pas déprécié. Voici l'analyse de l'ancienneté des montants échus, mais pas dépréciés :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Jusqu'à 30 jours	552 \$	406 \$
Jusqu'à 60 jours	133	138
Jusqu'à 90 jours	<u>176</u>	<u>78</u>
Total	<u>861 \$</u>	<u>622 \$</u>

Le Conseil est également exposé à un risque lié au crédit advenant la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie d'un titre à revenu fixe. Le Conseil gère ce risque en ne traitant qu'avec les banques et institutions financières dignes de confiance et en respectant un cadre financier prudent pour régir les placements admissibles, y compris une cote de crédit minimale de A pour les émetteurs d'obligations. La note 5 décrit l'exposition maximale au risque de crédit d'investissement.

b) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que l'évolution des cours du marché, les taux de change par exemple, se répercute sur les recettes du Conseil ou la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La gestion du risque du marché vise à confiner les expositions au risque du marché à des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Le Conseil suit une politique prudente en matière de placement afin d'atténuer ces risques. Il ne possède aucun produit dérivé et ne participe à aucune opération de couverture afin de gérer le risque.

Le Conseil surveille en permanence l'effet de la volatilité des marchés sur ses instruments financiers et modifiera ses stratégies de placement au besoin en vue de réduire le risque pour ses opérations et son bilan financier.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution des taux d'intérêt se répercute sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Les investissements du Conseil dans les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux d'intérêt nominaux, ce qui réduit l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Les variations de taux d'intérêt peuvent se répercuter sur la juste valeur des investissements du Conseil.

La marge de crédit et le prêt à vue portent intérêt à un taux variable, ce qui expose le Conseil à un risque de taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2023

(MONTANTS EN MILLIERS)

4. GESTION DES RISQUES - SUITE

d) Risque de change

Le risque de change touche les instruments financiers libellés en devises. Une partie des placements du Conseil sont des titres de capitaux propres libellés en dollars américains, tout comme une partie des créances et des dettes. L'effet d'un changement du taux de change au 31 mars 2023 se limiterait aux soldes suivants (en USD) :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Trésorerie	45 \$	79 \$
Comptes débiteurs	58	185
Investissements	591	638
Dettes d'exploitation et charges à payer	<u>(11)</u>	<u>(19)</u>
	<u>683 \$</u>	<u>883 \$</u>

5. INVESTISSEMENTS

Investissements dans la catégorie des instruments évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Titres de capitaux propres	Niveau 1	2 287 \$	2 413 \$
Titres à revenu fixe	Niveau 2	<u>2 221</u>	<u>2 194</u>
		<u>4 508 \$</u>	<u>4 607 \$</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt allant de 1,1 % à 4,4 % (de 1,1 % à 3,1 % en 2022) et arrivent à échéance entre avril 2023 et mars 2027.

6. IMMOBILISATIONS

	<u>2023</u>			<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur nette comptable</u>
Terrains et bâtiments	5 690 \$	2 393 \$	3 297 \$	4 879 \$
Équipement d'exploitation	10 396	6 013	4 383	5 003
Systèmes de gestion d'entreprise	1 970	268	1 702	214
Matériel informatique	493	426	67	131
Véhicules	112	112	-	8
Améliorations locatives	318	60	258	279
Immobilisations en construction	<u>150</u>	<u>-</u>	<u>150</u>	<u>1 487</u>
	<u>19 129 \$</u>	<u>9 272 \$</u>	<u>9 857 \$</u>	<u>12 001 \$</u>

Les actifs en construction ne sont pas assujettis à l'amortissement tant qu'ils ne sont pas prêts à la production et à l'utilisation.

7. DETTE BANCAIRE ET PRÊT À VUE

Le Conseil dispose, à des fins commerciales générales, d'une marge de crédit d'exploitation à vue de 2 000 \$, dont l'intérêt est calculé au taux préférentiel de la banque.

Le prêt à vue du Conseil porte intérêt au taux préférentiel de la banque plus 1 % et est payable en versements mensuels de 6 \$ jusqu'en septembre 2026.

La marge de crédit et le prêt à vue sont garantis par une première convention de sûreté générale et une convention de nantissement d'un montant de 2 000 \$ sur les investissements du Conseil.

8. AIDE GOUVERNEMENTALE ET APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS**(a) Aide gouvernementale**

Au cours de l'exercice, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), la Société de développement régional du Nouveau-Brunswick (SDR), la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick (FFE) et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (EPFT) ont apporté au Conseil les aides gouvernementales suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
FFE	64 \$	- \$
FINB	30	-
SDR	26	90
EPFT	20	-
APECA	15	109
	<u>155 \$</u>	<u>199 \$</u>

Les créances comprennent un montant de 107 \$ (199 \$ en 2022) lié à l'aide gouvernementale. Les produits reportés comprennent un montant nul (15 \$ en 2022) d'aide gouvernementale reçue pour des éléments qui n'ont pas encore été portés aux charges.

(b) Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est porté aux recettes dans l'état des résultats.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde, en début d'exercice	3 157 \$	2 787 \$
Apports	-	47
Apports, à recevoir	77	805
Montants amortis aux revenus	(568)	(482)
Solde, en fin d'exercice	<u>2 666 \$</u>	<u>3 157 \$</u>

Des apports en capital nuls (145 \$ en 2022) ont été reçus de l'APECA ou le seront au cours de l'exercice pour l'acquisition d'équipement d'exploitation et d'infrastructure informatique. Des apports en capital de 64 \$ (707 \$ en 2022) ont été reçus de la SDR ou le seront au cours de l'exercice pour la remise en état du laboratoire et l'équipement d'exploitation. Des apports en capital de 13 \$ (nuls en 2022) ont été reçus du FFE ou le seront au cours de l'exercice pour l'acquisition d'équipement d'exploitation.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**(a) Allocations de retraite**

Les employés qui ont commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à une allocation de retraite à raison d'une semaine de rémunération pour chaque année de service complète jusqu'à concurrence de 25 ans. L'allocation de retraite est versée à la retraite, après l'âge de 55 ans, au dernier taux salarial de l'employé. La provision figurant aux présents états financiers se fonde sur l'évaluation actuarielle.

(b) Prestations de maladie

Les employés qui travaillent à temps plein accumulent des prestations de maladie à raison de 1,25 jour par mois. Les congés non utilisés peuvent être reportés à un exercice ultérieur jusqu'à concurrence de 240 jours. La provision figurant aux présents états financiers se fonde sur l'évaluation actuarielle.

Voici les hypothèses économiques et démographiques principales utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'actualisation	6,70 % (2,70 % en 2022)
Hausses salariales	3,50 % (3,50 % en 2022)
Âge de la retraite	60 ans (60 ans en 2022)
Probabilité d'utilisation des congés de maladie excédentaires	7 % (7 % en 2022)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2023

(MONTANTS EN MILLIERS)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS - SUITE

Voici les chiffres relatifs aux obligations du Conseil en matière d'avantages sociaux futurs tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière :

	2023			2022		
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} avril	1 572 \$	251 \$	1 823 \$	1 540 \$	229 \$	1 769 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	49	100	57	53	110
Intérêts sur obligation	41	6	47	38	6	44
Paiements de prestations	(135)	(86)	(221)	(30)	(33)	(63)
Gain (perte) actuariel(le)	(423)	(54)	(477)	(33)	(4)	(37)
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	1 106	166	1 272	1 572	251	1 823
Perte actuarielle non amortie	296	(71)	225	(146)	(136)	(282)
Passif au titre des prestations constituées, 31 mars	1 402 \$	95 \$	1 497 \$	1 426 \$	115 \$	1 541 \$

10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil concernent les bâtiments qu'il détient et exploite et qu'on sait contenir de l'amiante, ce qui pose un risque pour la santé en cas de perturbation, de rénovation, d'enlèvement des parties touchées de l'installation ou de démolition du bâtiment; il y a obligation légale de désamiantage. À la suite de l'adoption de la norme *SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, le Conseil a comptabilisé une obligation de désamiantage des bâtiments, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments ou parties de bâtiment visés ont une durée d'utilité résiduelle estimée à 10 ans. Les coûts estimés ont été actualisés à la valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation de 2,70 %.

La transition et la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ont entraîné une augmentation de la valeur d'immobilisation des bâtiments.

Voici les modifications des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	2023	2022
Solde, en début d'exercice	- \$	- \$
Désamiantage	166	-
Charges de désactualisation	4	-
Solde, en fin d'exercice	170 \$	- \$

11. ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil d'administration du Conseil a des ressources affectées à l'interne totalisant 3 845 \$ au 31 mars 2023 (3 845 \$ en 2022). Ce montant est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement d'obligations en capital et ne peut servir à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert aux actifs nets non affectés (2 075 \$ en 2022).

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil a conclu des contrats de location et d'entretien dont les versements annuels minimaux pour les cinq prochaines années sont les suivants : 567 \$ en 2024, 396 \$ en 2025, 80 \$ en 2026, 76 \$ en 2027 et 76 \$ en 2028.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2023

(MONTANTS EN MILLIERS)

13. CHARGES

Les charges par nature sont les suivantes :

	2023	2023	2022
	Budget	Constaté	Constaté
Personnel	12 556 \$	11 724 \$	12 332 \$
Fournitures	3 101	3 041	2 774
Amortissement des immobilisations	1 610	1 561	1 404
Pertes sur le transfert d'installations (note 14)	-	1 539	-
Installations	858	937	1 030
Bureau	426	437	392
Expédition et fret	357	374	353
Créances irrécouvrables	5	269	13
Sous-traitants	299	238	474
Assurance	217	238	203
Autre	133	195	89
Qualité	226	189	173
Frais professionnels	124	114	152
Sécurité	149	100	167
Réaffectable	56	100	72
Intérêt et frais bancaires	62	68	65
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	53	-
(Gains) pertes de change	-	(53)	12
	<u>20 179 \$</u>	<u>21 124 \$</u>	<u>19 705 \$</u>

14. PERTES SUR LE TRANSFERT D'INSTALLATIONS

En février 2023, le Conseil a consolidé certaines activités de laboratoire en fermant ses installations de St. George au Nouveau-Brunswick. L'opération a entraîné le transfert de la propriété de l'installation à la province du Nouveau-Brunswick (la Province) afin qu'elle puisse la réaffecter à d'autres fins d'intérêt public. Aucune contrepartie n'a été reçue dans le cadre de ce transfert.

La Province avait initialement transféré l'installation au Conseil en 2017 dans le cadre d'une opération de restructuration. Aucune contrepartie n'avait alors été versée et l'actif avait été comptabilisé comme valeur comptable de la Province.

Les coûts liés à la fermeture de l'installation, au déplacement d'équipements et à la valeur nette comptable de l'installation au moment du transfert de propriété à la Province figurent aux charges de l'état de la situation financière. La perte sur le transfert de l'installation se décompose comme suit :

Valeur nette comptable de l'installation de St. George	1 525 \$
Frais de fermeture et de déménagement	<u>14</u>
	<u>1 539 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2023

(MONTANTS EN MILLIERS)

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est une société d'État provinciale établie par le gouvernement, comme le décrit la note 1. À ce titre, les ministères et autres sociétés d'État du gouvernement, ainsi que les autres sociétés d'État de la Province, sont considérés comme apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services aux ministères du gouvernement et aux sociétés d'État de la Province. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits provenant des services fournis en cours d'exercice :		
Ministères et autres sociétés d'État	1 397 \$	1 423 \$
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	667	382
Opportunités Nouveau-Brunswick	-	150
	<u>2 064 \$</u>	<u>1 955 \$</u>
Comptes débiteurs :		
Ministères et autres sociétés d'État	367 \$	967 \$
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	23	50
Opportunités Nouveau-Brunswick	-	35
	<u>390 \$</u>	<u>1 052 \$</u>
Apports en capital :		
SDR	64 \$	797 \$
Ministères et autres sociétés d'État	13	-
	<u>77 \$</u>	<u>797 \$</u>
Aide gouvernementale :		
SDR	26 \$	90 \$
Ministères et autres sociétés d'État	114	-
	<u>140 \$</u>	<u>90 \$</u>

Comme l'indique la note 14, le Conseil a transféré à la Province, au cours de l'année, la propriété de son installation de St. George, au Nouveau-Brunswick. Aucune contrepartie n'a été reçue à cet effet et une perte correspondante a été comptabilisée dans l'état des résultats.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour le présent exercice.